

## Trop perçu salaire 2019

Par **NadiaC**, le **08/05/2019** à **12:24**

Bonjour, on m'a versé par erreur 1380€ en plus de mon salaire mais qui n'apparaît pas sur ma fiche de paie. Le mois suivant on m'a retiré 1380€ et on m'a versé 6€23 en bas de ma fiche de paie est inscrit acompte versé par erreur. Que puis je faire je suis femme isolé avec un bébé de 10 mois. Merci

Par **ESP**, le **08/05/2019** à **12:32**

Bonjour,  
Vous ne vous êtes pas étonnée de recevoir ces 1380€ indus ?, cela aurait été plus simple...  
Néanmoins, il faut savoir que les avances peuvent être remboursées par fractions de 1/10ème chaque mois.

Par **P.M.**, le **08/05/2019** à **12:43**

Bonjour,

La limite de 10 % est en cas de trop perçu sur salaire qui constitue un indu, en l'occurrence, l'employeur invoque un acompte, ce qui n'est pas la même chose qu'une avance...

Vous pourriez toutefois essayer de trouver un accord pour que le remboursement soit étalé même si vous avez dû vous apercevoir de l'erreur...

En cas de refus, vous pouvez après une quinzaine de travail, demander un acompte...